



Article 1 : Etendue du règlement

Le Tournoi est régi par le Règlement Général des Compétitions (RGC), édité par la Fédération Française de Badminton (FFBaD), en vigueur au jour du Tournoi.

Ce règlement particulier précise et complète les dispositions du RGC. En cas de protestation, le RGC fait foi.

Article 2 : Autorisation

Le Tournoi est autorisé par la FFBaD et la Ligue Grand Est Badminton (LGEBaD) et porte le numéro 1800541.

Le numéro d'autorisation est : 18.GEST.68/TI.F./003

Article 3 : Organisation

L'organisation du Tournoi est assurée par le Badminton Club Mulhouse.

Article 4 : Arbitrage

Le Tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre M. HEMBERGER Christophe, dont les décisions sont sans appel. Il est secondé par Mme TABAR Christine.

Les matchs sont auto-arbitrés sauf pour les demi-finales et finales lesquelles seront arbitrées par des officiels.

Si l'un des joueurs le désire, il pourra demander un arbitre qui sera alors désigné par le juge-arbitre.

Article 5 : Participation

Le Tournoi est ouvert à tout participant licencié auprès de la FFBaD à la veille du tirage au sort.

Il est limité aux catégories Minime à Vétéran et aux classements N2 à NC.

Chaque joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.

Les inscriptions ne seront possibles que sur 2 tableaux au maximum.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se feront via le formulaire dédié dûment complété.

Elles devront être transmises avant le **25 octobre 2018** et accompagnées des droits d'engagement qui sont :

1 tableau = 14 € 2 tableaux = 19 €

Les droits d'engagement seront réglés par chèque (à l'ordre du BCM) ou par virement.

Ils seront majorés de 1€ pour tout joueur réglant sur place.

Seules les inscriptions émanant de clubs affiliés à la FFBaD seront prises en compte.

Pour une bonne organisation, le nombre d'inscrits sera limité à 300 joueurs ; la date de réception des formulaires d'inscriptions permettra la sélection le cas échéant.

Les conséquences des éventuelles erreurs pouvant apparaître dans la composition des tableaux et relevant de formulaires d'inscriptions mal remplis seront supportées par le club en cause.

Article 7 : Tableaux et Séries

Des tableaux seront proposés en simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

Des séries seront constituées par l'organisateur pour chacun des tableaux le jour du tirage au sort. Ces séries seront ordonnées par classement CPPH de manière homogène et limitées à 32 joueurs ou paires.

Concernant les doubles, les paires seront classées selon la somme des CPPH des joueurs.

Toutes les séries se joueront en poules de classement puis par élimination directe.

L'organisateur se réserve la possibilité de supprimer des tableaux dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant d'inscrits.

Le tirage au sort et la confection des tableaux auront lieu le **29 octobre 2018**.

Le classement CPPH pris en compte sera celui au 27 octobre 2018 (J -14 jours).

Article 8 : Horaires

Le Tournoi se déroulera les **samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018**.

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.

Les joueurs devront être présents dans la salle 45 minutes avant leur premier match. Les matchs pourront ensuite être appelés avec un maximum d'1 heure d'avance sur l'heure prévue.

Un retard de 5 minutes à l'appel pourrait entraîner la disqualification du joueur concerné.

Le temps de préparation sur le terrain sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos.

Si un joueur désire quitter la salle, il devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre.

Le temps de repos entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.



Article 9 : Matches

Les matchs se jouent en 2 sets gagnant de 21 points tels que définis dans l'article 7 des règles du jeu éditées par la FFBaD en juin 2017.

Les joueurs sont d'abord classés selon le résultat d'ensemble de leur matchs selon le barème suivant :

victoire = + 1 point

défaite = 0 point

forfait = - 1 point

En cas d'égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux.

En cas d'égalité entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.

S'il en résulte une égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux.

Si l'égalité persiste entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice des points gagnés et perdus.

En dernier ressort, les joueurs à égalité sont départagés au bénéfice de l'âge avec avantage au plus jeune.

Article 10 : Eléments suspendus

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté "let" au service et "faute" en cours de jeu.

Article 11 : Forfaits

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort (cf RGC). Il devra prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est Badminton (Maison des Sports – 13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE) par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 12 : Volants

Des volants en plumes seront utilisés dans toutes les séries, à charge égale entre les joueurs.

Ils seront fournis par l'organisation pour les finales.

En cas de litige, le volant officiel (disponible à la vente) est le **VICTOR CHAMPION N°1**.

Article 13 : Tenues

Une tenue de Badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient est autorisé.

Article 14 : Accès aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches pour le coaching, les organisateurs et les officiels du corps arbitral.

Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge-Arbitre et lui seul.

Le coaching ne sera autorisé que pendant les arrêts de jeu prévus lorsque le score atteint 11 points et en fin de set.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires pour son match et un nombre suffisant de volants.

Article 15 : Sécurité

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux du Tournoi.

Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Article 16 : Sanctions

La participation au Tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.

Toute infraction expose son auteur à des sanctions telles que définies dans le RGC.

En particulier, le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.